

Grêle du 9 juillet 2017

VIGNOBLE DES CHARENTES



Date de publication : 11/07/2017

Orages de grêle du 9 juillet : bilan des dégâts et conseils techniques.

Des orages de grêle survenus en Charente le dimanche 9 juillet en soirée ont touché plusieurs centaines d'hectares de vigne dont au moins 100 hectares présentant plus de 50 % de dégâts sur grappes. Cet épisode concerne les communes de Saint Sulpice de Cognac, Cherves Richemont, Javrezac, Cognac et Triac-Lautrait.

Les parcelles sont touchées à des degrés divers, jusqu'à la destruction totale des grappes. Compte-tenu du stade de développement de la vigne (stade fermeture de la grappe), les dégâts sur les parcelles les plus touchées entraîneront certainement une perte de récolte importante. Le niveau de perte dépendra des dégâts subis, mais aussi des facultés de la vigne à compenser la disparition d'une partie des grains par un grossissement des baies épargnées. Ce rattrapage sera certainement très faible, compte tenu du stade avancé auquel est intervenu cet épisode de grêle. Les rameaux étant très peu touchés, les impacts sur la production 2018 seront limités.

Traitements phytosanitaires

Il convient de maintenir une bonne couverture afin de limiter l'inoculum pour la campagne prochaine et favoriser la maturation des grappes restantes et des bois. Compte tenu du stade, attention à respecter les préconisations « liste verte » des produits utilisés. L'effet « cicatrisant » du cuivre n'a jamais été prouvé.

La vigne possède une faible capacité de cicatrisation. Les plaies sècheront d'autant plus vite que le temps sera chaud et sec.

Pour plus de conseils, contacter votre technicien.